



AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 652**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant la préparation de plans et devis et d'études pour la réalisation de divers projets d'investissement pour une dépense et un emprunt de 4 900 000 \$ à ces fins

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 août 2024 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 9^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Giard', is written over a horizontal line.

M^e Marc Giard, OMA, avocat